



Licenciement abusif international

Par **pierre**, le **20/03/2012** à **04:38**

Bonjour,

Existe-t-il réellement un organisme qui se donne le droit de révéler, véhiculer, transmettre mondialement un délit majeur ou mineur prouvé ou non commis sur un lieu de travail dans un pays précis.

Chaque pays protège-t-il ses citoyens de son pays contre des exagérations de fausses accusations ou de l'ingérence venant d'autres pays ?

Si oui comment prouver la fausseté de ces allégations pouvant nuire à la réputation d'un employé ?

Par **pat76**, le **20/03/2012** à **19:36**

Bonjour

Quel est le problème exactement ?

Quels sont les pays concernés, dans l'Union Européenne ou en dehors ?

Par **pierre**, le **20/03/2012** à **20:06**

il s'agit d'une compagnie multinationale présente à la fois au ROYAUME UNI ET EN NORD AMÉRIQUE .

Je voudrais savoir la limite d'une telle compagnie pour faire obstruction à un emploi dans ou hors de cette compagnie .

il y a eu un licenciement abusif avec accusations fausses , je voudrais connaître la repercussion ou non repercussion de ces accusations hors du pays du dit "délit" ou faute professionnelle.

Par **pat76**, le **21/03/2012** à **15:34**

Bonjour

Est-ce que le licenciement a été contesté?

Il y a une plainte pour dénonciation calomnieuse ayant entraîné le licenciement?

Sur quoi portait les accusations?